

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2023

TRANSPOSITION DE L' ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1404)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 410

présenté par
M. Margueritte

à l'amendement n° 399 de Mme Berete

APRÈS L'ARTICLE 3

I. – À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« à l'article L. 224-13 »

les mots :

« aux articles L. 224-13 ou L. 224-16 ».

II. – Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« V. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement ajoute à la liste des plans d'épargne salariale susceptibles d'être abondés dans le cadre du dispositif expérimental le plan d'épargne retraite d'entreprise collectif (Pereco) interentreprises, par cohérence avec le dispositif de l'article 3 du projet de loi.